



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

## L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

*Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal*

N°1171

16 Janvier 2015

- **Choléra : La communauté humanitaire inquiète face à de nouvelles flambées**
- **Vide institutionnel et confusion en Haïti**
- **La plateforme « Pitit Desalin » très remontée contre l'ambassade américaine**
- **Quatre blessés dans une fusillade dans une église à Hinche**

### >> Choléra : La communauté humanitaire inquiète face à de nouvelles flambées

La communauté humanitaire continue d'exprimer ses inquiétudes par rapport aux flambées de choléra, indique un bulletin du Bureau des Nations Unies pour les affaires humanitaires (OCHA) en Haïti. 6 765 cas vus ont été rapportés en novembre 2014 contre 6 617 cas au mois de novembre 2013. Cette récente tendance à la hausse et le contrôle insuffisant des flambées rendent la situation alarmante et risquent de réduire les chances d'atteindre un résultat proche de l'élimination de cette épidémie en 2015, avertit Ocha. Des communes « rouges » ont été répertoriées dans le Sud, le Nord et l'Artibonite depuis début janvier 2015, reconnaît le coordonnateur national de la lutte contre le choléra au Ministère de la santé publique et population (MSPP), Donald François. « Nous avons les moyens et nous sommes préparés pour gérer toute augmentation de cas de choléra, pour qu'ils n'atteignent pas des flambées exagérées », tente-t-il de rassurer. Pourtant, la situation sanitaire serait critique, dans de nombreux Centres de traitement de choléra (CTC), à cause d'une absence de pédiluves, de points de lavage des mains, de toilettes fonctionnelles, de lieux dédiés aux accompagnants des malades, selon le bulletin d'OCHA. En dépit de plus de 50% de réduction des cas de choléra entre 2013 et 2014, la communauté humanitaire encourage la poursuite des actions efficaces pour répondre immédiatement à

chaque alerte et réduire la chaîne de contamination et la propagation de la maladie.

La mise en œuvre du plan national d'éradication du choléra, lancé en février 2013, est à sa première phase qui doit prendre fin en février 2015. Ce plan s'étendra jusqu'à 2022 sur toute l'île d'Haïti.

La capacité des institutions sanitaires est renforcée par rapport aux CTC, pour la prise en charge des patientes et patients atteints de choléra, explique Dr. François. Les CTC - qui étaient en première ligne en 2010-2011 - ont réduit, peu à peu, leurs activités de prise en charge, en raison d'une stratégie visant à intégrer le choléra dans le paquet essentiel de services. Des ressources suffisantes sont nécessaires pour, non seulement couvrir tous les besoins au premier semestre 2015 (surveillance, prise en charge, réponse communautaire, préparation de la saison des pluies), mais s'assurer aussi de la disponibilité de mécanismes et des ressources au second semestre. Un renforcement de la réactivité de la coordination départementale et des Offices régionaux d'eau potable (OREPA), pour la chloration des réseaux urbains, est souhaité, surtout dans les contextes urbains complexes. Depuis son apparition en 2010 en Haïti, l'épidémie de choléra a déjà fait 8 827 mille morts sur un total de 726 358 mille personnes infectées.

### >> Vide institutionnel et confusion en Haïti

Un gouvernement de facto risque de voir le jour, avec le dysfonctionnement, depuis le 12 janvier 2015, du parlement non renouvelé (fin du mandat de la chambre des députés et seulement 10 sénateurs sur 30 en fonction). Un vide institutionnel existe pratiquement depuis la démission de Lamothe à la tête du gouvernement, ainsi que celles des membres du conseil électoral provisoire et du président de la cour de cassation, Anel Alexis Joseph. Le 25 décembre

2014, le président Joseph Michel Martelly a pris un arrêté nommant unilatéralement le militant politique Evans Paul premier ministre. Celui-ci n'a pas présenté son programme de gouvernement devant les 2 chambres du parlement. Le 11 janvier 2015, Martelly a signé, avec 4 partis politiques, un nouvel accord encourageant la tenue des élections (locales, municipales, législatives et présidentielle) avant la fin de l'année 2015. Cet accord demande à divers

secteurs, dont de droits humains, de contribuer à la formation d'un nouvel organisme électoral. Des discussions sont en cours sur la possibilité de choisir des représentants devant intégrer l'organisme électoral. En attendant le déroulement de scrutins transparents, le parlement, dysfonctionnel, ne pourra pas exercer convenablement ses attributions de contrôle de l'exécutif.

Malgré la complexité de cette situation politique, les membres du Core Group expriment leur « appui au président de la république dans l'exercice de son devoir constitutionnel ». Il salue le dernier accord, trouvé avec 4 partis de l'opposition pour une sortie de crise durable. Cependant, ce regroupement d'ambassadeurs et de représentants spéciaux se dit « gravement préoccupé, du fait que le Parlement haïtien soit devenu dysfonctionnel ». Entre-temps, la table de concertation - regroupant le Mouvement patriotique de l'opposition démocratique (MOPOD) et la plateforme politique Pitit Desalin - annonce de nouvelles journées

de manifestation (les 16, 17, 20, 22 et 23 janvier 2015) pour réclamer le départ du président Martelly. L'ex député Dupner Clément dresse un bilan négatif de la 49e législature qui est, apparemment, passée à côté de sa mission, en faisant le jeu du pouvoir exécutif au lieu de le contrôler. Il espère que la population pourra, lors d'éventuelles élections, imposer ses sanctions. « L'un des dirigeants de la communauté internationale m'a appelé pour que je me présente et vote l'amendement de la loi électorale. Des moyens de transport d'urgence m'ont été proposés. Ce que j'ai refusé », dénonce le sénateur Westner Polycarpe, qui reste en fonction. Il critique la tentative d'assemblée nationale, dans la nuit du 11 au 12 janvier 2015, pour amender la loi électorale, en vue de prolonger le mandat des sénateurs et des députés. Cet épisode s'est déroulé en présence de l'ambassadrice des États-Unis en Haïti, Pamela Ann White et du représentant de l'Organisation des États Américains (OEA), Frédéric Bolduc.

## >> La plateforme « Pitit Desalin » très remontée contre l'ambassade américaine

La grande implication de l'ambassadrice des États-Unis d'Amérique en Haïti, Pamela White, dans les pourparlers n'est pas vue d'un bon œil par la plateforme politique Pitit Desalin. Dans une note publique, cette structure politique récente qualifie la diplomatie étasunienne de « pro-consule » et de « chargée de mission du pouvoir Tèt Kale ». « L'ambassadrice agit comme si Haïti était un État des États-Unis d'Amérique », estime Pitit Desalin. White a été remarquée au parlement haïtien, le 11 janvier 2015, alors que les députés et sénateurs tentaient d'organiser une séance en assemblée nationale, suite à un accord politique paraphé, dans l'après-midi, par l'exécutif et des partis politiques de l'opposition. La présence de cette diplomate étrangère dans l'enceinte du palais législatif est interprétée comme « une

ingérence » et condamnée par Pitit Desalin, qui rappelle que le pays n'est pas sous la férule d'une occupation américaine, comme c'était le cas de 1915 à 1934. « Le gouvernement des États-Unis supporte fermement les efforts accomplis par le Président Martelly pour arriver à un consensus politique global, en vue de résoudre l'impasse politique en Haïti », indiquait, ce même jour, un communiqué de l'ambassade étasunienne en Haïti. L'ambassade donnait également un agenda herculéen aux protagonistes politiques, qui devraient, en moins de 24 heures, « se mettre d'accord sur un cadre », relatif aux mandats des parlementaires, à la mise en place d'un nouveau Conseil électoral provisoire, au vote des amendements à la loi électorale de 2013 et à la formation d'un gouvernement de consensus.

## >> Quatre blessés dans une fusillade dans une église à Hinche (Correspondance Ronel Odatte)

John Louis, 33 ans a été au cœur d'une fusillade ayant fait 4 blessés, le 6 janvier 2015, dans une église à Hinche. Entendu au parquet deux jours après, il a affirmé ne pas avoir fait usage d'arme à feu, mais de ses poings pour se défendre. Il soutient que ce sont les tirs de la police et de l'agent pénitentiaire qui auraient occasionné des blessés. Ayant accusé un geôlier de lui avoir infligé des humiliations inacceptables, lors de son séjour au centre carcéral, l'ex-détenu aurait brandi un pistolet de calibre 9 mm. Des tirs nourris ont été entendus dans toutes les directions, poussant une vingtaine de personnes à se retrancher à l'intérieur de l'église. Le secrétaire

trésorier du bureau électoral communal de Hinche, Antoinius Cadet et un instructeur de la Police nationale d'Haïti (Pnh) ont reçu, chacun, une balle. Leur vie n'est pas en danger, confirme un médecin de l'hôpital public Sainte Thérèse de Hinche. John Louis, actuellement hospitalisé, fait partie de 35 détenus à Hinche, graciés en décembre 2014 par le président haïtien Joseph Michel Martelly. Pour des associations de la société civile, évoluant au Plateau central, ce sont des criminels qui, pour la plupart, en ont bénéficié. Voir: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article17546>

### **A lire également :** Haïti-Séisme/5 ans :

- Le problème du logement demeure entier (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17566>);
- L'avenir encore flou au camp Acra (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17568>);
- Espoir bafoué (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17569>);
- Entre solidarité internationale, mémoire et préoccupations démocratiques (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17577>).